

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2025-070

EN DATE DU : 29 SEPTEMBRE 2025

ÉCONOMIE : VENTE DE TERRAINS DE LA ZA LES RIBATTONS À LOURDOUEIX ST PIERRE À LA SOCIÉTÉ BMA AURIAU

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Tercillat, selon convocation le 22/09/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Béatrice AUSSANAIRE a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

HUMBERT Isabelle donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à Martine LALANDE, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

EXCUSÉ (0) :

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche a précédemment acquis des parcelles au sud de la Zone d'Activités des Ribattons à Lourdoueix-Saint-Pierre, le but étant d'étendre la ZA pour implanter de nouvelles entreprises.

Le Groupe BMA Auriau s'est manifesté pour acquérir un terrain de la zone d'activités, afin d'y installer un établissement de son groupe, en bordure de la route départementale 951.

Ce groupe a une activité de vente de véhicules et matériels agricoles et existe par ses 17 établissements, situés dans l'ouest de la France.

Sa volonté est de développer son activité dans le secteur Limousin-Berry où il n'est pas encore présent.

Par cette implantation d'entreprise, il envisage de créer une dizaine d'emplois sur le site des Ribattons.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder à la vente du terrain comprenant les parcelles CE0070, CE0091, CE0142, et des fractions des parcelles CE0089 et CE0090 sur la commune de Lourdoueix Saint Pierre, afin de former un terrain uniforme, conforme à la demande de la société BMA AURIAU.

Ledit terrain vendu s'étendra sur une surface maximale de 16 500 m² (entre 15 000 et 16 500 m²), pour un prix de vente de 5,00 € HT le m², et les frais de bornage seront à la charge de la Communauté de communes. Le preneur contactera le notaire de son choix pour procéder à la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX


La secrétaire de séance
Béatrice AUSSANAIRE



